

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

7

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 25 septembre 2017



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : Mme CHARRET-GODARD
Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme MARTIN-GENDRE - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme FAVIER - Mme OUTHIER - M. HOUPERT - M. HELIE - Mme MILLE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX
Membres excusés : M. DESEILLE (pouvoir Mme TROUWBORST) - Mme REVEL (pouvoir M. DECOMBARD) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. LOVICHY) - Mme TOMASELLI (pouvoir Mme CHARRET-GODARD) - Mme FERRIERE (pouvoir Mme MASLOUHI) - M. ROZOY (pouvoir Mme KOENDERS) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT) - M. CHEVALIER (pouvoir M. BICHOT) - M. CAVIN (pouvoir Mme DESAUBLIAUX)
Membres absents : M. MARTIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Candidature de la Fontaine d'Ouche à la labellisation nationale écoquartier

Monsieur Pribetich, au nom de la commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

Initié en 2012 par le ministère de la cohésion des Territoire, le label Écoquartier a pour ambition de distinguer l'exemplarité des démarches d'aménagement durable et de valoriser les opérations qui permettent aux habitants de vivre dans des quartiers conçus selon des principes du développement durable.

La labellisation vise à garantir la qualité des projets par rapport à un socle d'exigences jugées fondamentales, portant à la fois sur des aspects de conception et de gouvernance, de cadre de vie et d'usage, de développement territorial, de préservation des ressources et l'adaptation au changement climatique, ... Elle intervient après achèvement total ou partiel de l'opération.

La Ville conduit depuis quelques années l'aménagement de quartiers répondant aux critères qui permettent d'envisager une labellisation. A ce titre, la Ville de Dijon a engagé en 2015 le projet Arsenal dans le processus de labellisation.

Sur le quartier de la Fontaine d'Ouche, deux projets urbains majeurs et coordonnées répondent aux critères de labellisation, au regard de leurs objectifs sociaux, économiques et environnementaux, de leurs programmes d'actions et de leur état d'avancement :

- le nouveau programme de rénovation urbaine (NPNRU) sur la partie construite en habitat collectif, intégrant la zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Fontaine d'Ouche en cours de réalisation ;
- le projet d'écoquartier du quai des Carrières Blanches, lui-même objet d'une ZAC.

Le label EcoQuartier, reconnu par le grand public et au niveau national, en constituerait un atout pour valoriser l'image de ce quartier dont nous commémorerons les cinquante ans en 2018.

Sur le plan opérationnel, le label EcoQuartier est une démarche progressive, constituée de 3 étapes :

- la signature de la Charte des EcoQuartiers par la collectivité à l'initiative du projet ;
- l'engagement dans la démarche de labellisation ;
- l'obtention du label Ecoquartier lorsque l'opération est livrée ou en voie de l'être en tout ou partie ; la collectivité reçoit le label si les réalisations sont conformes aux objectifs fixés.

Le dossier fait l'objet d'un examen par des experts nommés par le Ministère, d'un passage en Commission régionale qui formule un avis circonstancié, puis d'un passage en Commission nationale qui valide ou non les propositions de la Commission régionale. La décision doit intervenir en fin d'année 2017.

La Charte des EcoQuartiers détaille :

- les grands principes des EcoQuartiers ;
- les textes fondateurs de l'urbanisme et de l'aménagement durable dans le cadre desquels s'inscrit la démarche du label EcoQuartier ;
- les 20 engagements que la collectivité accepte de suivre dans les projets d'EcoQuartier.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - dire que le quartier de La Fontaine d'Ouche est proposé dans le cadre de la démarche nationale de labellisation EcoQuartier ;

2 - m'autoriser à signer la charte jointe en annexe ;

3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 51

Abstentions : 7